

## Communiqué

Bruxelles, le 6 octobre 2006

### Groupe de travail de Normalisation



#### Contact :

Michel Bormans

02/547.56.93

[michel.bormans@telebib2.org](mailto:michel.bormans@telebib2.org)

[www.telebib2.org](http://www.telebib2.org)

### **Le groupe de travail de Normalisation annonce le release 01.01.2008 des échanges structurés de données.**

Lors de sa réunion du 20 septembre dernier, le groupe de travail Normalisation a pris des décisions importantes en matière d'échange de données comptables par voie électronique.

Il a terminé et approuvé un release d'échanges qui a été présenté au secteur sous le nom de "Release 01.01.2008". Ce release consiste, en dehors des ajouts aux séries d'échanges du release 01.01.2007, à enrichir et modifier le contenu des échanges comptables.

Tous les acteurs comptent sur les efforts soutenus de chacun afin d'implémenter ce Release 01.01.2008 dans les délais prescrits.

En exécution de l'accord sectoriel concernant les délais d'implémentation des échanges entre les applications des entreprises et les sociétés de software (SLA3), la date du 01.01.2008 est confirmée comme date de lancement du nouveau release.

Les dates de début et de fin de la période pour le développement des modalités de compatibilité et la date de mise en production ont été communiquées lors de la réunion du 25 septembre dernier et sont disponibles sur le site Telebib2.

Toutes les informations destinées aux développeurs ont été publiées sur le site Internet TELEBIB2 sous la forme de Message Content Inventories (MCI) et de Message Implementation Guides (MIG). Les MCI sont neutres de toute syntaxe et constituent les fondements des descriptions des messages. Les MIG consistent en des descriptions détaillées des messages basés sur la norme UN/EDIFACT.

La mise en application des décisions prises par le groupe de Normalisation contribuera largement à l'optimisation de la communication opérationnelle entre les assureurs et le canal du courtage tant au niveau de l'émission que de la gestion des contrats d'assurances, y compris les mouvements comptables en résultants.

-----  
(\* ) Groupe de travail Normalisation: l'organe mis en place par la Commission Mixte de Suivi afin de gérer la normalisation au sein du secteur.

La Commission Mixte de Suivi est l'organe qui gère le protocole d'accord entre l'union professionnelle des entreprises d'assurances (Assuralia) et les fédérations d'intermédiaires. Ce protocole concerne la normalisation sectorielle des documents, données et procédures que les entreprises d'assurances et les courtiers s'échangent mutuellement afin d'accroître la productivité.